

Laurent CHAMBREY  
DRH PNC  
6, rue de Madrid  
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 23 Septembre 2024

Objet : Demande de réunion pour discussion sur l'accès aux campagnes de désidératas des PNC en CDD

Monsieur le Directeur des Ressources Humaines,

L'entreprise a récemment pris contact avec les PNC en CDD actuellement en poste pour leur proposer une prolongation de leur contrat de cinq mois supplémentaires.

Il est à noter que ces CDD, pour la majorité d'entre eux issus d'un contrat d'apprentissage, disposent dorénavant d'une ancienneté supérieure à un an au sein de l'entreprise.

Cependant, à ce jour, ces PNC ne bénéficient pas d'un accès aux campagnes de désidératas, car leur année d'apprentissage n'est pas prise en compte pour le calcul de leur ancienneté.

Compte tenu de leur implication constante et de leur dévouement, il nous semble légitime qu'ils puissent avoir accès à ces campagnes. Leurs efforts ne sont plus à démontrer, et il serait souhaitable de reconnaître l'engagement dont ils font preuve au quotidien.

Lors de nos échanges en CSE, de nombreux débats ont eu lieu sur la nécessité de rétablir la confiance des PNC envers la Direction, notamment par la prise d'engagements clairs de l'Entreprise pour reconnaître et récompenser les efforts fournis. Il nous paraît donc important de poursuivre ces discussions, notamment en ce qui concerne l'accès aux campagnes de désidératas pour ces PNC en CDD.

Nous vous sollicitons ainsi pour organiser une réunion dans les plus brefs délais afin d'examiner cette demande.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, l'expression de nos salutations distinguées.

Marc LAMURE  
Secrétaire Général UNSA Aérien AF  
Secrétaire de section UNSA PNC AF

